CROCT Normandie
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITONS DE TRAVAIL

CRPST
NORMANDIE

KIT DU MEMBRE

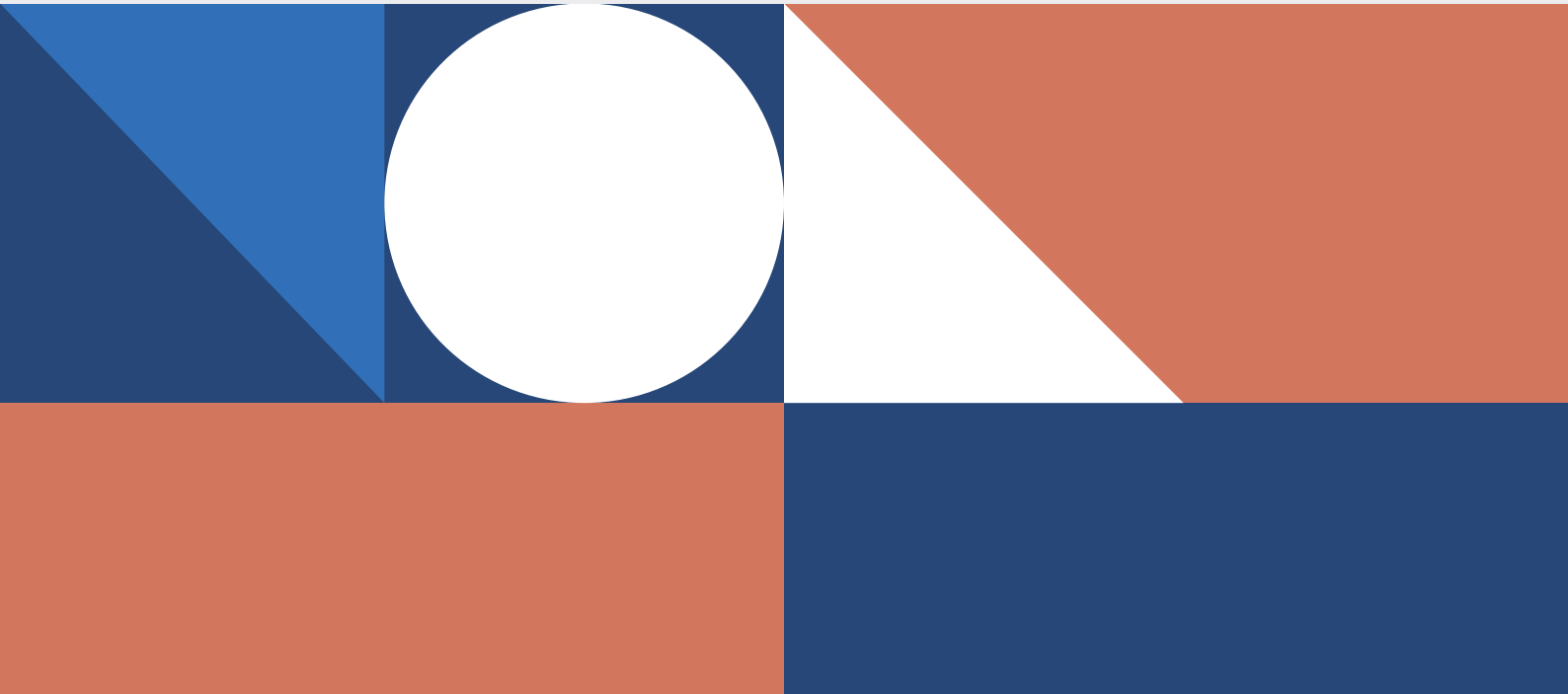

Vous êtes membre du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT,

vous êtes membre du Comités Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST),

et vous allez contribuer à l'élaboration des politiques publiques en santé au travail en Normandie ;

Ce kit a été conçu avec l'objectif de :

> Vous apporter des éclairages concernant les enjeux du CROCT et du CRPST ;

> Vous donner des points de repère afin de vous aider à mieux comprendre votre mission ;

> Vous informer des moyens méthodologiques et outils mis à votre disposition.

SOMMAIRE

1 Le CROCT, qu'est ce que c'est ?

2 Je suis membre du CROCT, qu'est-ce que ça veut dire ?

3 Le CRPST, qu'est ce que c'est ?

4 Je suis membre du CRPST, qu'est-ce que ça veut dire ?

5 Le système de prévention des risques professionnels

6 Les missions des acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels

7 Programmes régionaux en santé au travail en Normandie

8 Lexique des acronymes utiles

9 Fiche explicative pour accéder à l'ECU

10 Formalités de remboursement des frais de déplacements

11 Coordonnées des membres du CROCT et CRPST

12 Trombinoscope

13 Bibliographie en santé au travail

14 Annexes

1

Le CROCT, qu'est-ce que c'est ?

ORIGINE DU CROCT :

Instauré par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) est une instance consultative placée auprès du Préfet de Région.
Le décret du 22 décembre 2016 en précise l'organisation, les missions, la composition et le fonctionnement.

DÉSIGNATION DES MEMBRES :

Les membres des collèges des partenaires sociaux et des personnes qualifiées sont désignés par arrêté du Préfet de région. Leur nomination intervient à la suite de chaque mesure quadriennale de l'audience des organisation syndicales et des organisations professionnelles (La durée du mandat des représentants des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées est de 4 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-16 du code du travail

COMPOSITION DU CROCT :

Le CROCT est composé de quatre collèges pour favoriser une approche globale et pluridisciplinaire de la santé au travail :

- Un collège de représentants d'administrations régionales de l'Etat ;
- Un collège des partenaires sociaux (chaque titulaire dispose de deux suppléants) ;
- Un collège des représentants des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;
- Un collège de personnalités qualifiées désignées à raison de leurs compétences en santé au travail, dont notamment des experts scientifiques ou techniques de la prévention en entreprise et des représentants d'associations de victimes de risques professionnel et d'organismes de professionnels de la prévention.

Le CROCT comprend 16 représentants des partenaires sociaux (+ 32 suppléants).

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-19 du code du travail

FONCTIONNEMENT DU CROCT :

Le comité régional se réunit au moins une fois par an en séance plénière, selon un calendrier préétabli, sous la présidence du préfet de région ou de son représentant (le directeur de la DREETS). Le compte rendu de chaque réunion rend compte de l'expression de tous les membres du comité.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-17 & R. 4641-20 du code du travail

LES MISSIONS DU CROCT :

Le rôle du CROCT est de participer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et des conditions de travail ainsi qu'à la coordination des acteurs intervenant dans ces domaines au niveau régional.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4641-4 & R. 4641-18 du code du travail

Il :

- Participe à l'élaboration et à l'actualisation de diagnostics territoriaux portant sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels ;
- Participe à l'élaboration et au suivi du plan régional santé au travail qui décline à l'échelle régionale le plan santé au travail ;
- Est consulté sur la mise en œuvre régionale des politiques publiques intéressant la santé et la sécurité au travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail, qui lui sont soumises par les autorités publiques ;
- Est consulté sur les actions coordonnées prévues à l'article D. 717-43-2 du code rural et de la pêche maritime adoptées après avis du comité technique régional visé à l'article R. 751-160 de ce code ;
- Est consulté sur les instruments régionaux d'orientation des politiques publiques en matière de santé et de sécurité au travail et est informé de la mise en œuvre des politiques publiques intéressant ces domaines ;
- Contribue à la coordination avec la commission de coordination des politiques de prévention de l'agence régionale de santé et à l'organisation territoriale de la politique de santé publique mentionnée à l'article L. 1411-11 du code de la santé publique ;
- Contribue à la coordination avec le comité régional d'orientation et de suivi (CROS) chargé de la mise en œuvre territoriale du plan Ecophyto conformément à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime, dans ses actions relatives à la santé et sécurité au travail lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Adopte les avis du comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST).

2

Je suis membre du CROCT, qu'est-ce que ça veut dire ?

> Je reçois du président du comité, pour chaque réunion, une convocation avec un ordre du jour et des documents associés ;

> Je représente mon organisation syndicale, patronale, ma structure d'appartenance dans cette instance consultative ;

> J'ai une connaissance des enjeux territoriaux en matière de santé au travail ;

> Je donne mon avis durant les plénières ;

> Je participe aux débats, et à la construction d'une dynamique en santé au travail ;

> Je connais les interactions entre les structures de prévention ;

> Je suis force de propositions pour approfondir certains sujets.

3

Le CRPST, qu'est-ce que c'est ?

ORIGINE DU CRPST :

À l'instar du Comité National de Prévention et de Santé au Travail (CNPST) pour le Comité d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) au niveau national, chaque Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) est doté en son sein d'un Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST).

DÉSIGNATION DES MEMBRES :

De la même façon que pour le CROCT, les membres du collège des partenaires sociaux sont désignés par arrêté du Préfet de région. Leur nomination intervient à la suite de chaque mesure quadriennale de l'audience des organisations syndicales et des organisations professionnelles (article R. 4641-16 du code du travail).
La durée du mandat des représentants des partenaires sociaux est de 4 ans.
Les organisations patronales et syndicales désignent leurs représentants au CRPST parmi les membres du CROCT, selon la répartition prévue par l'article R. 4641-22.
Tous les représentants des partenaires sociaux du CROCT ne sont pas membres du CRPST. Le CRPST comprend 10 représentants des partenaires sociaux (+ 20 suppléants).

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-16 du code du travail

COMPOSITION DU CRPST :

- Collège des partenaires sociaux : cinq représentants des salariés (1 sur proposition de la CGT, 1 sur proposition de la CFDT, 1 sur proposition de la CGT-FO, 1 sur proposition de la CFTC, 1 sur proposition de la CFE-CGC). Cinq représentants des employeurs (3 sur proposition du MEDEF, 1 sur proposition de la CPME, 1 sur proposition de l'U2P) Pour chacun des membres du collège des partenaires sociaux, il est désigné 2 suppléants (art R. 4641-16).
- Collège des administrations régionales de l'État et des organismes régionaux de sécurité sociale : le directeur de la DREETS ou son représentant, qui assure l'animation des travaux du comité, et trois autres membres de cette direction qu'il désigne. Un représentant de la CARSAT de la circonscription régionale. Un représentant du réseau régional des caisses de MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-22 du code du travail

LES MISSIONS DU CRPST :

Le CRPST a notamment pour missions :

- De formuler les orientations du plan régional santé au travail et de participer au suivi de sa mise en œuvre ;
- De promouvoir l'action en réseau de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux de la prévention des risques professionnels ;
- De contribuer à la coordination des outils de prévention mis à la disposition des entreprises ;
- De rendre un avis qu'il remet au comité régional d'orientation des conditions de travail :
  - > Sur le contenu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de prévention et santé au travail interentreprises.
  - > Sur la politique régionale d'agrément des SPST.
- De rendre un avis sur toute question de nature stratégique dans le domaine de la santé au travail, des conditions de travail et des risques professionnels dont il se saisit ;
- De participer à l'élaboration du diagnostic territorial portant sur la santé au travail, les conditions de travail et la prévention des risques professionnels ;
- De favoriser la coordination des orientations et des positions prises adoptées dans les principales instances paritaires régionale dans le champ de la santé au travail, en cohérence avec les orientations du comité national de prévention et de santé au travail mentionné à l'article L. 4641-2-1 ;

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4641-5 et R. 4641-21 du code du travail

Dans le cadre de son domaine de compétence, le comité régional de prévention et de santé au travail peut, de sa propre initiative, soumettre des propositions et des avis et diligenter des analyses ou des études.

4

Je suis membre du CRPST, qu'est-ce que ça veut dire ?

> Je reçois du président du comité, pour chaque réunion, une convocation avec un ordre du jour et des documents associés ;

> Je représente mon organisation syndicale, patronale, ma structure d'appartenance dans cette instance consultative ;

> Je donne mon avis et mon expertise durant les réunions ;

> Je participe aux débats, et à la construction d'une dynamique en santé au travail ;

> Je peux proposer des sujets en lien avec les missions du CRPST ;

> J'ai une connaissance des enjeux territoriaux en matière de santé au travail.

5

Le système de prévention des risques professionnels

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Employeurs, salariés, représentants du personnel, organismes institutionnels... De nombreux intervenants ont un rôle à jouer dans la prévention des risques professionnels.
Voici un panorama des acteurs qui peuvent être mobilisés :

Au sein de l'entreprise

L'employeur :
Il est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il coordonne ses différentes équipes et attribue les moyens nécessaires à la préservation de la santé physique et mentale de tous ses salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4121-1 du code du travail

Le salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels :
Ce salarié, formé aux questions de santé et de sécurité au travail, est désigné par l'employeur et l'assiste dans la définition et la mise en œuvre de la politique et des actions de prévention des risques professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4644-1 du code du travail

Le salarié :
Sa connaissance pratique du poste de travail lui confère un rôle important, notamment pour identifier les risques et proposer des mesures de prévention adaptées à l'activité. Il applique les procédures mises en place et respecte les consignes de sécurité.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4122-1 du code du travail

Le comité social et économique (CSE) :

Il incombe à chaque salarié de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et sa sécurité et celles des autres de son environnement de travail. Il contribue à la pomotion de la santé au travail et à l'amélioration des conditions de travail. Il réalise des enquêtes enmatière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 2312-5 du code du travail

Les représentants de proximité :

Ces salariés sont membres du CSE ou désignés par lui pour l'assister sur les questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 2313-7 du code du travail

Au niveau régional

Les Carsat/CGSS :

Les services Prévention des Carsat (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) et des CGSS (caisses générales de Sécurité sociale) accompagnent les acteurs de l'entreprise. Ils ont un rôle d'appui sur les méthodes à mettre en œuvre pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'inspection du travail :

Au sein des Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), les agents de l'inspection du travail ont pour mission de controler l'application de la règlementation du travail notamment pour les questions de santé et sécurité. Ils conseillent les employeurs, les salariés et leurs représentants sur leurs droits et leurs obligations.
Au sein des Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), le médecin-inspecteur régional, des ingénieurs de prévention et des experts juridiques apportent un appui aux agents de contrôle de l'inspection du travail.

Les Aract :

Les agences régionales de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) accompagnent les entreprises sur les questions relevant des conditions de travail.

Les délégations régionales de l' Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) :

Elles accompagnent les entreprises du secteur du BTP sur les questions relatives à la santé et à la sécurité.

Le service de prévention et de santé au travail (SPST) :

Le SPST apporte son aide à l'employeur pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels, conseille l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel dans la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Les professionnels de santé assurent notamment le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article L. 4622-2 du code du travail

Au niveau national

Le Comité d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) :

Il s'agit d'une instance d'orientation des politiques publiques en matière de prévention des risques professionnels mais surtout au service d'une réelle promotion de la santé au travail.

L'Assurance maladie – Risques professionnels :

Elle définit les orientations et priorités de la politique de prévention de la branche et coordonne les actions des services Prévention des Carsat/Cramif et des CGSS.

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) :

Il travaille en relation avec l'Assurance maladie – risques porfessionnels, l'État et l'ensemble des organismes de prévention pour mettre en œuvre la politique nationale de prévention des risques professionnels. Il exerce ses activités au profit des salariés et des entreprises, notamment celles relevant du régime général de la Sécurité sociale. Ses activités se déclinent en quatre modes d'actions : études et recherche, assistance, formation, information.

La Direction générale du travail du ministère du Travail (DGT) :

Elle prépare, anime et coordonne la politique nationale du travail. À ce titre, elle est chargée notamment de l'élaboration et de l'application des textes réglementaires portant sur les conditions de travail et la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) :

Elle contribue au développement d'expérimentations ou de réalisations en matière d'amélioration des conditions de travail.

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) :

Il contribue à la prévention des risques professionnels dans toutes les entreprises du secteur du BTP

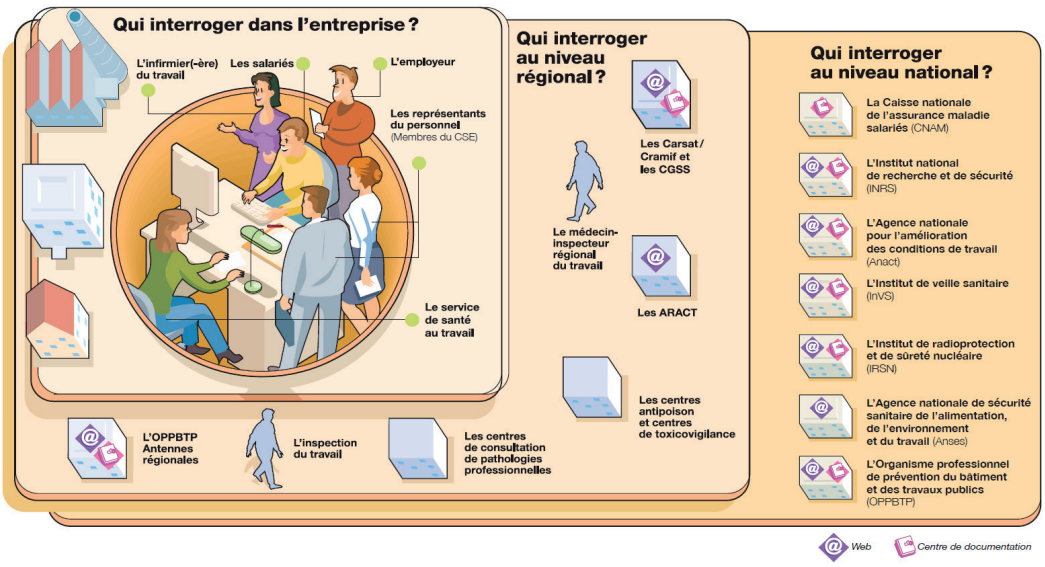

Source : Inrs

6

Les missions des acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels (membres du CROCT)

LA DREETS (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS) NORMANDIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

La DREETS assure les missions suivantes autour de 3 pôles experts :

- **Pôle «politique du travail»** Ce pôle est chargé du pilotage, de l'appui et de l'évaluation de la politique du travail en s'assurant, notamment à travers l'action de l'Inspection du travail, de l'effectivité du droit du travail dans les entreprises, de la promotion de la qualité des conditions de travail et de la protection de la santé des salariés. Il se voit également confier le développement du dialogue social et participe à la veille et au suivi des relations de travail. Parmi ses pouvoirs propres ou délégués en matière de santé au travail, la DREETS est chargée :
  - du pilotage du Plan Régional Santé au Travail ;
  - de l'animation du CROCT et du CRPST ;
  - de l'agrément des Services de Prévention et Santé au Travail interentreprises et autonomes.
- **Pôle «concurence, consommation, répréssion des fraudes et métrologie»** Ce pôle est chargé des actions de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique et de sécurité des consommateurs ainsi que du contrôle dans le domaine de la métrologie.
- **Pôle «entreprises et solidarités»** Ce pôle est chargé : des actions de développement des entreprises et de l'emploi, notamment dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité des entreprises en France et à l'étranger, du marché du travail, de la formation professionnelle continue, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, des services et du tourisme ainsi que des actions relatives à l'intelligence et à la sécurité économique

https://normandie.dreets.gouv.fr/

LA CARSAT (CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL) NORMANDIE

La Carsat Normandie est un organisme de Sécurité sociale à compétence régionale.Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des travailleurs indépendants, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels sur l'ensemble de la Normandie.

Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses de tutelle :

- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) ;
- La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Trois missions au service d'une grande idée : la solidarité

Mettre à jour le compte retraite tout au long de la carrière, préparer et verser la retraite des salariés et des travailleurs indépendants :

Pour garantir la retraite, mise à jour un compte individuel pour chaque salarié. Cette mise à jour s'effectue à partir du traitement des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS) établies par les employeurs.

Assurerle service des retraites du Régime général au profit des salariés et des indépendants des 5 départements normands, avec la volonté de rendre à ces publics le service attendu. Proximité, efficience et rigueur de gestion sont les principes des actions.

Accompagner les assurés en difficulté :

Aider les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident et mettons en œuvre des réponses sociales adaptées aux besoins des personnes. Nous favorisons le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées mais encore autonomes.

Assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises

Contribution à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Mission d'assurer les entreprises contre les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles de leurs salariés.

https://www.carsat-normandie.fr/home.html

LA MSA (MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE)

Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,3 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France. En région la MSA développe différents actions comme la santé-sécurité au travail en agriculture, une politique d'action sanitaire et sociale (famille santé et précarité, autonomie et retraite), la lutte contre la fraude et contrôle, les loisirs...

En Normandie il y a 3 MSA : la MSA Haute-Normandie, la MSA Côtes Normandes, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

L'ARACT (AGENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL) NORMANDIE

L'Aract Normandie est une des 16 Agences régionales de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) – un établissement public administré par l'Etat et les partenaires sociaux, doté d'une mission de service public.

L'Aract accompagne les organisations - en priorité les TPE- PME - dans la mise en place de démarches d'amélioration des conditions de travail adaptés aux besoins locaux, et prenant en compte les enjeux des salarié.es et des directions. L'objectif : concilier la qualité de vie et des conditions de travail et la performance globale de la structure.

Les modes d'action sont les suivants :

- Intervention en entreprise (pour une seule structure ou plusieurs, en réponse à une demande spécifique ou dans le cadre de dispositifs existants) > sensibilisation, appui conseil, accompagnemen ;
- Conception et animation de projets partenariaux en faveur de l'amélioration des conditions de travail ;
- Formations ;
- Conception, diffusion d'outils et méthodes ;
- Études ;
- Contribution aux politiques des pouvoirs publics.

L'Aract n'a pas de rôle réglementaire ou de contrôle, elle intervient uniquement sur demande de l'entreprise (à la demande de la direction, en concertation avec les salarié.es ou leurs représentant.es). L'accompagnement de l'Aract ne vise pas à proposer des solutions toutes faites, mais à permettre une construction de projets avec et par les acteurs de l'entreprise.

https://normandie.aract.fr/

L'AGEFIPH (ASSOCIATION NATIONALE DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES) NORMANDIE

L'Agefiph accompagne les entreprises privées, les personnes en situation de handicap, les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail pour construire un monde du travail toujours plus inclusif et permettre aux personnes en situation de handicap de se réaliser professionnellement.

L'Agefiph Normandie est l'une des 14 délégations régionales, l'Agefiph couvre l'ensemble du territoire, France métropolitaine et ultramarine elle délivre information, conseil, accompagnement et financement, aux entreprises, aux organismes de formation et aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient en activité ou en recherche d'emploi. Elle propose des services adaptés à la diversité des besoins et des situations.

L'Agefiph est, avec le FIPHFP qui agit dans le secteur public, l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des acteurs de l'emploi et du handicap pour soutenir l'intégration du handicap dans toute politique publique de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de la santé au travail. Elle produit et partage sa connaissance du marché de l'emploi des personnes en situation de handicap, soutient innovation et recherche pour toujours plus d'inclusion.

Ainsi, l'Agefiph est aux côtés de l'ensemble des acteurs du handicap et de l'emploi : acteurs publics, entreprises, partenaires sociaux, professionnels de l'emploi, de la formation et de la santé au travail, et bien sûr personnes en situation de handicap pour ouvrir durablement l'emploi aux personnes handicapées.

https://www.agefiph.fr/normandie-saint-pierre-et-miquelon

L'OPPBTP NORMANDIE

L'OPPBTP est un organisme paritaire placé sous la tutelle du ministère en charge du Travail, administré au sein de ses conseils par des membres désignés par les organisations syndicales et les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives au plan national, dénommés communément OPS (organisations professionnelles et syndicales). L'OPPBTP est résolument engagé dans l'approche positive de la prévention. Pour que la prévention ne soit plus perçue comme une contrainte issue de la réglementation et imposée par l'extérieur, mais comme un levier essentiel et nécessaire pour améliorer la performance globale des entreprises.

Ce changement de paradigme accompagne les engagements et les missions des femmes et des hommes de l'Organisme : Faire évoluer les attitudes et les pratiques pour changer de regard sur la prévention et améliorer la santé et la sécurité des femmes et des hommes du BTP.

https://www.oppbtp.com/

SANTÉ BTP NORMANDIE

Santé BTP Normandie dispose d'équipes pluridisciplinaires au service des entreprises et des salariés du BTP dans le domaine de la santé au travail et de la prévention.

Ces équipes, animées et coordonnées par les Médecins spécialisés en santé au travail, se composent de techniciens et experts dans les divers domaines de la prévention en entreprise : Infirmier(e)s en Santé au Travail, Médecins collaborateurs, Intervenant(e)s en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), Ergonomes, Technicien(ne)s en métrologie, Psychologues du Travail, Toxicologues, Assistant(e)s Sociales, Assistant(e)s en Santé au Travail...

Les missions sont diverses :

- Un suivi de l'état de santé adapté aux salariés du BTP ;
- Action de proximité en entreprise ;
- Santé BTP Normandie au cœur d'un réseau au service de la prévention dans les entreprises du BTP.

https://sante-btp-normandie.fr/public/

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

Afin d'assurer ses missions, le Préfet de la région Normandie s'appuie sur le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) ainsi que sur les services régionaux de l'État.

A la suite de la réforme territoriale de l'État et de la fusion des régions entrée en vigueur au 1er janvier 2016, le rôle du SGAR a été redéfini autour de ses missions d'animation et de coordination interministérielle et ses missions d'impulsion des actions de modernisation.

Une plate-forme ressources humaines (PFRH) est placée au sein du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, sous l'autorité du Préfet de la région Normandie. Ses agents sont gérés par les services du Premier Ministre et son pilotage « métier » est assuré par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Missions des PFRH

- mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail ;
- favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique au sein du bassin d'emploi « Normandie » ;
- contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique ;
- proposer un plan de formation interministériel régional et construire sur les territoires une offre de formation interministérielle ;
- mettre en place des programmes interministériels d'action sociale et d'amélioration des conditions de travail, notamment, la prévention des risques psychosociaux

Périmètre d'action

- A titre principal, tous les services de l'État en région « Normandie » (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics..), mais aussi la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- Les écoles de service public, les centres ministériels régionaux ou départementaux de formation ou de gestion.

https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Secretariat-general-pour-les-affaires-regionales-SGAR

LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-MARITIME

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, créé institutionnellement en 1984, est au service des employeurs locaux du département (Maires et Présidents d'établissements publics, tels que les intercommunalités, CCAS, syndicats mixtes, SDIS, etc.) pour tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines de leurs agents. À travers son action, il représente en quelque sorte une Direction des ressources humaines mutualisée. Le CDG de Seine-Maritime siège au CROCT en tant que coordonnateur des CDG départementaux de la région.

https://www.cdg76.fr/

L'ARS NORMANDIE

L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie a pour mission de :

- Piloter et mettre en œuvre la politique de santé dans la région ;
- Améliorer la santé des Normands ;
- Rendre le système de santé plus efficace.

Ses domaines d'interventions sont :

- L'organisation de l'offre de soins pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé, les structures médico-sociales ou intervenant à domicile ;
- La prévention et la promotion de la santé ;
- La veille et la sécurité sanitaires ;
- La santé environnementale ;
- Le soutien de l'autonomie et du handicap.

Répartis sur les cinq départements normands : à Caen (siège), Rouen, Alençon, Evreux et Saint-Lô, 410 agents œuvrent quotidiennement au plus près des territoires normands.

https://www.normandie.ars.sante.fr/

PRESANSE NORMANDIE

Présanse Normandie réunit 8 Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) qui interviennent dans le cadre d'un mandat confié par près de 50 000 entreprises adhérentes et employant plus de 600 000 salariés (chiffres au 31/12/2020). Ces SPSTI mettent en œuvre des actions avec leurs propres équipes santé travail comprenant des médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé travail, assistantes d'équipes pluridisciplinaires, d'assistantes sociales, psychologues, etc. Ils ont un objectif commun et exclusif d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ses missions sont de trois ordres :

- L'association fédère, représente et promeut l'action des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) de la région auprès des pouvoirs publics régionaux, des préventeurs institutionnels, de l'agence régionale de santé, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés de la région, des fédérations de métiers, secteurs d'activité ;
- Elle garantit également une cohérence régionale dans la représentation et l'action des Services de prévention et de santé au travail interentreprises au niveau normand ;
- Enfin, elle assure le lien entre le niveau local et le niveau national afin de porter la parole des SPSTI normands sur des sujets d'intérêt national et de relayer en région les analyses et positions prises au niveau national.

Une association régionale, membre du réseau Présanse

Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif des Services de prévention et de santé au travail interentreprises. Il en regroupe 180, couvrant tout le territoire national, employant 17 000 collaborateurs dont plus de 4 500 médecins du travail.

13 associations régionales composent le maillage territorial, sur la base d'un découpage correspondant aux régions métropolitaines. Au niveau national, Présanse fédère et représente les Services de prévention et de santé au travail interentreprises et, de manière générale, est un interlocuteur pour les pouvoirs publics et pour l'environnement institutionnel de la santé au travail en général.

http://www.presanse-normandie.org/

7

Programmes régionaux en santé au travail en Normandie

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL NORMANDIE 2021-2025

Ce plan régional est composé de 12 objectifs :

- Renforcer la communication autour du PRST (3 actions) ;
- Renforcer le diagnostic territorial en santé au travail (3 actions) ;
- Développer la culture de prévention dans les TPE/PME (8 actions) ;
- Prévenir l'exposition aux produits chimiques (9 actions) ;
- Prévenir les chutes de hauteur (8 actions) ;
- Prévenir les risques psychosociaux (8 actions) ;
- Prévenir les troubles musculo squelettiques (6 actions) ;
- Promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail (7 actions) ;
- Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles et maintenir en emploi (4 actions) ;
- Faire converger santé au travail et santé publique (9 actions) ;
- Prévenir les risques industriels (5 actions) ;
- Améliorer la santé au travail des femmes (5 actions).

https://normandie.dreets.gouv.fr/sites/normandie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/22_10_21_prst_4.pdf

LE PLAN RÉGIONAL DE LA CARSAT NORMANDIE 2023-2027

En attente de publication.

LE PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Trois orientations majeures :

- Agir pour préserver la santé dans le travail ;
- Accompagner les projets et les transitions liés aux évolutions du monde agricole ;
- Développer la relation de service c'est-à-dire co-construire avec les entreprises les actions de prévention.

https://www.msa.fr/lfp/documents/11566/112905/MSA+-+Pr%C3%A9sentation+du+plan+SST+2021+-+2025

LE PROGRAMME DE L'ARACT NORMANDIE

L'Aract pour l'année 2023 déploie en Normandie des projets construits avec les partenaires régionaux sur les axes de travail structurants de l'établissement :

- Axe 1 : Le travail facteur de santé et de performance qui intègre les projets sur la QVCT, la prévention des risques professionnels, la conception et transformations des espaces de travail ;
- Axe 2 : Le travail, facteur d'inclusion et de développement des compétences qui intègre les projets sur l'attractivité (conditions d'emploi/conditions de travail), la prévention de l'usure et de la désinsertion professionnelle (dont handicap et MCE), le maintien en emploi des seniors, la prévention des conduites addictives, l'évaluation d'expérimentations AFEST ;
- Axe 3 : Dialogue social, qualité des relations sociales qui intègre l'appui méthodologique pour une meilleure dynamique santé travail (PRST) , les projets CSE/négociations, l'appui à l'obsrvatoire régional informel et aux ODSS, ainsi que des interventiond 'appui aux relations sociales dégradées ;
- Axe 4 : Organisations hybrides qui intègre l'appui aux tiers lieux et les travaux sur la multi spatialités (nouvelles formes d'organisation de travail) ;
- Axe 5 : Transitions et transformations du travail qui intègre le développement de projets sur transformation écologique et travail ;
- Axe 6 : Égalité intégrée qui intègre l'accompagnement et la promotion de l'égalité professionnelle.

LE PROJET DE SERVICE DE SANTÉ BTP NORMANDIE

Les actions du service de prévention et de santé au travail SANTE BTP Normandie s'inscrivent dans le cadre du projet de service 2021-2026 s'appuyant sur :

- La culture de prévention ;
- La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Les troubles musculo-squelettiques ;
- Le risque chimique ;
- Le risque cardiovasculaire ;
- Les risques psychosociaux ;
- Les conduites addictives.

Les priorités d'actions sont les suivantes :

- Généralisation du dispositifs urgences psychologiques (DUP) à l'ensemble de notre territoire ;
- Proposition d'un suivi psychologique pour les dirigeants ;
- Proposition d'un suivi pour les salariés indépendants (affiliés) ;
- Pérennisation de notre cellule PDP Santé BTP Normandie ;
- Renforcement des compétences en prévention pour nos assistantes (Formation « ATST : Assistante Technique en Santé au Travail » pour certaines).

https://sante-btp-normandie.fr/public/2021/09/bulletin-dinformation-n6-projet-de-service/

LE PLAN SANTÉ AU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE 2022-2025

Ce plan est composé de 5 axes :

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail (3 objectifs) ;
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention (6 objectifs) ;
- Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail (2 objectifs) ;
- Prévenir la désinsertion professionnelle (2 objectifs) ;
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention (3 objectifs).

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Hors%20collection/Plan_Sante_Travail_FP_2022_2025.pdf

LE PLAN DE L'AGEFIPH NORMANDIE

Plan stratégique 2023-2028 en cours de rédaction.

LE PLAN H2025 DE L'OPPBTP NORMANDIE

5 priorités stratégiques :

- Une présence terrain forte de l'OPPBTP,
- Une assistance technique et des parcours de prévention pour tous grâce au digital.
- L'ingénierie prévention des métiers de demain,
- Former les jeunes, les dirigeants et les intérimaires
- Prévention et Performance, le changement de regard par une approche positive et incitative et Culture Prévention

7 thèmes de prévention :

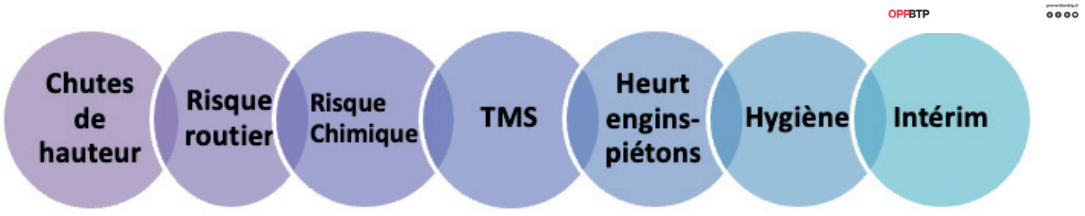

https://www.oppbtp.com/app/uploads/2022/01/MAJ_PlanHorizon2025A4_40Pweb.pdf

LES PLANS DE L'ARS :

Le plan régional de santé :

Définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée avec tous ses partenaires par l'Agence régionale de santé Normandie. Il offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Il comprend trois document structurant ; un Cadre d'orientation stratégique (COS) détaillant les sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie, un Schéma régional de santé (SRS) outil opérationnel précisant les 3 axes prioritaires et 12 objectifs de santé pour les 5 ans à venir :

AXE1 : Construire un maillage lisible et gradué de l'offre de dépistage, de soins et d'accompagnement, faisant toute sa part à la proximité

AXE2 : Pour agir dans la durée sur les fondamentaux de la santé des Normands, engager la population dans le virage de la prévention et du bon usage du système de santé

AXE3 : Pour relever ces défis et gérer les grandes transitions, mieux appuyer les acteurs de santé normands dans leurs efforts d'attractivité et d'adaptation de leur réponse

Le PRS inclut enfin un Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) qui précise actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé.

Le projet est disponible sur le site ARS au lien suivant https://www.normandie.ars.sante.fr/consultation-prs-normandie-2023-2028

Le Plan Régional Santé Environnement (2023-2028) PRSE4 :

Contrairement au PRS qui relève de la responsabilité de l'ARS, le PRSE4 est élaboré, piloté et signé conjointement par l'Etat , l'ARS et la Région.

Coconstruit avec les acteurs des territoires, en tenant compte des enjeux spécifiques à la Région et des priorités du plan national santé environnement le projet de PRSE4 définit 4 axes prioritaires et 20 objectifs, comme suit :

Axe 1 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes

Axe 2 : renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires

Axe 3 : Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisible à la santé, dans une approche « Une seule santé »

Axe 4 : informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien

Consulter le PRSE: https://www.normandie.prse.fr/

PLAN D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS DE PRÉSANSE NORMANDIE

Dans le cadre de ses statuts, Présanse Normandie, en lien avec Présanse National, se donne notamment pour objectifs :

- Intervient et travaille les questions d'intérêt et de portée régionale impactant la mise en œuvre de la mission des SPSTI ou son cadre juridique afin de nourrir le dialogue avec les interlocuteurs de niveau régional influant sur la définition, les moyens et le pilotage du système de santé au travail, et dans le respect des prérogatives des partenaires sociaux ;
- favorise l'harmonisation des pratiques et la cohérence du service rendu ;
- accompagne et coordonne des actions communes ;
- collecte, traite et diffuse des données des SPSTI qui sont consolidées au niveau régional, qui permettront entre autres d'alimenter la réflexion sur les actions à mener ;
- conduit des actions de communication au niveau régional.

Suite à la loi du 2/08/21 et des décrets qui ont suivi, Présanse Normandie a élaboré un Plan d'Orientations et d'Actions (P O A).

1. Sur la base du décret, stabiliser et déployer l'Offre Socle pour qu'elle soit lisible et cohérente pour les adhérents et leurs salariés. Celle-ci pourra être complétée par une Offre Complémentaire pouvant aller au-delà de l'Offre Socle, d'une Offre Spécifique destinée aux Indépendants. Cette Offre Socle comprend les 3 volets suivants :

- Prévention des Risques Professionnels ;
- Suivi Individuel de l'état de Santé ;
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien dans l'Emploi.

2. Accompagner les SPSTI dans leur Certification Qualité ;

3. Mettre en place au sein du réseau une démarche participative de mutualisation des pratiques, méthodes et outils, afin de permettre aux Services intéressés de les utiliser pour faciliter la délivrance de leur offre socle et la préparation de leur certification ;

4. Permettre à chaque SPSTI de choisir et mettre en œuvre un système d'information adapté aux enjeux de la réforme (fonctionnalités, sécurité et interopérabilité) ;

5. Disposer d'un tableau de bord national permettant de rendre compte auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics de notre capacité collective à délivrer l'offre socle et à assurer nos missions ;

6. Identifier les modalités communes de facturation qui rendront plus compréhensibles et cohérentes les cotisations ;

7. a. Lutter contre la pénurie de médecins du travail en améliorant l'utilisation du temps médical à travers l'optimisation de nos organisations et des modes de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires ;

b. Lutter contre la pénurie de médecins du travail en incitant à former + de médecins du travail. Améliorer l'attractivité de notre secteur afin de susciter plus de vocations « santé au travail dans l'interentreprises » auprès des futurs médecins.

8. Développer une GEPP de branche pour répondre aux besoins des Services et aux enjeux de la réforme et, par conséquent, adapter la classification des emplois de la branche ;

9. Faire évoluer nos modes de coopération, pour que les services, les associations régionales et l'association nationale Présanse, dans le respect du principe de subsidiarité*, contribuent pleinement à ce que notre action collective soit cohérente et utile à chacun.

8

Lexique des acronymes utiles

ACD : Agents Chimiques Dangereux
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ALD : Affection de Longue Durée
ANFAS : Association Normande de Formation à la Sécurité
ANI : Accord National Interprofessionnel
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARACT : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS : Agence Régionale de Santé
ASN : Autorité de Sureté Nucléaire
AT : Accident du Travail
ATEX : ATmosphère EXplosive
AVFT : Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail
BTP : Bâtiment Travaux Publics
CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CAP EMPLOI : Organisme de placement spécialisé, dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDG 76 : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine Maritime
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGT : Confédération Générale du Travail
CGT-FO : Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière
CHEOPS : Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CISST : Comité Interentreprises de Santé et Sécurité au Travail

CISSCT : Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
COPIL : Comité de Pilotage
CPHSCT : Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
CPIS : Cadre et Profession Intellectuelle Supérieure
CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
CPRE : Commission Paritaire Régionale de l'Emploi
CPRI : Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle
CPRIA : Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat
CROCT : Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
CRRMP : Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
CRPPE : Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales
CRPST : Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE : Comité Social et Économique
CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du comité social et économique
CTN : Comité Technique National
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DGT : Direction Générale du Travail
DIUO : Dossier d'Intervention Ultérieur sur l'Ouvrage
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRDFE : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRPCE : Document Relatif à la Protection Contre les Explosions
DTA : Diagnostic Technique Amiante
DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EE : Entreprise Extérieure
EPC : Equipement de Protection Collective
EPI : Équipements de Protection Individuelle
ETT : Entrepreneur de Travail Temporaire (agence d'emploi)
EU : Entreprise Utilisatrice
EVP : Équivalent Vingt pieds (conteneurs)
EVREST : EVolution et RElations en Santé au Travail
FDS : Fiche de Données de Sécurité
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FO : Force Ouvrière
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAST : Groupe d'Alerte en Santé au Travail
HAROPA : Ensemble réunissant les ports du Havre, Rouen, Paris
HAS : Haute Autorité de Santé
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IFOP : Institut Français d'Opinion Publique
INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
IRP : Instances Représentatives du Personnel
IPP : Incapacité Permanente Partielle
IPRP : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels
IRSN : Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire
IT : Inspection du Travail
MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
MP: Maladies Professionnelles
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
OR2S : Observatoire Régional de la Santé et du Social
OS/OP : Organisations Syndicales / Organisations Patronales
PDP : Plan de Prévention EE / EU
PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PGC : Plan Général de Coordination
PÔLE HABITAT : Organisation représentative de la construction immobilière privée en France
PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNST : Plan National Santé au travail
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRST : Plan Régional Santé au Travail
PRESANSE : Association régionale regroupant les services de prévention et de santé au travail interentreprises suivants : AMI santé au travail, AMSD, AMSN, ISTF, MA SANTE PRO, MIST Normandie, PST et SIST Ouest-Normandie
QSE : Qualité-Sécurité-Environnement
QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail
QVT : Qualité de Vie au Travail
REACH : Registration Evaluation and Autorisation of CHemicals (règlement Européen pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques)
REX : Retour d'EXpériences
RIP RPS : Réseau normand des Intervenants en Prévention des RPS
RNV3P : Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
RPS : Risques Psychosociaux
SDIS : Service départemental d'Incendie et de secours
SEVESO : sites industriels à risque nécessitant de maintenir un haut niveau de prévention. Les sites Seveso produisent ou stockent des substances pouvant être dangereuses pour l'homme et l'environnement.
SIR : Suivi individuel renforcé
S.I.R : Service Inspection Reconnu (DREAL)
SPST : Services de Prévention et de Santé au Travail
SPSTA : Services de Prévention et de Santé au Travail Autonomes
SPSTI : Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
SST : Sauveteur secouriste du travail
SUMER : Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels
TMS : Troubles Musculo-Squelettiques
TPE : Très Petites Entreprises
U2P : Union des Entreprises de Proximité
UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
URML : Union Régionale des Médecins Libéraux
VLEP : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle
VSST : Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

9

Fiche explicative pour accéder à l'ECU

Un Espace Collaboratif Unifié a été mis à disposition des membres du CROCT et du CRPST, permettant de centraliser l'ensemble des informations relatives à ces 2 instances, afin d'en faciliter l'appropriation par les différents membres, par le stockage de données et le partage de fichiers.

Cette plateforme collaborative donne accès :

- Aux dernières actualités du CROCT ou du CRPST ;
- Aux documents et présentations utiles et diffusés durant les réunions du CROCT ou du CRPST ;
- A des liens internet et/ou vidéos ;
- Au calendrier des prochaines échéances du CROCT ou du CRPST ;
- A l'annuaire des membres du CROCT ou du CRPST.

En tant que membre du CROCT ou du CRPST, vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques, en tant que « visiteur », afin de consulter et télécharger les documents déposés, mais aussi pour consulter les dates des prochaines réunions et les actualités publiées.

Les différentes bibliothèques sont alimentées par les « administrateurs » de l'ECU (la DREETS et l'ARACT Normandie).

Afin de vous permettre de suivre au fur et à mesure toutes modifications et/ou ajouts de documents ou informations diverses, nous vous conseillons fortement de vous créer vos propres alertes dans chacune des bibliothèques de l'espace du CROCT ou du CRPST.

Pour vous guider sur cette fonctionnalité et vous permettre une meilleure prise en main de l'outil, un mode opératoire est disponible sur chacun de ces 2 espaces CROCT ou CRPST, dans la bibliothèque « Documents utiles ».

Pour vous connecter à l'ECU du CROCT ou celui du CRPST, rendez-vous sur ce lien : https://ecu.collab.social.gouv.fr/dir/DREETSNORM/SST/SitePages/Accueil.aspx, rentrez votre login et mot de passe puis cliquez sur l'ECU concerné, soit CROCT, soit CRPST.

Votre contact en cas de difficulté

Chrystèle LAMY - Assistante Projets - ARACT Normandie
c.lamy@anact.fr - 02 32 81 56 40 – 07 71 58 56 63

Votre contact en cas de perte de votre mot de passe

Delphine HAIRAN – Assistante Cellule pluridisciplinaire - DREETS Normandie
delphine.hairan@dreets.gouv.fr - 02 31 47 74 44

10

Formalités de remboursement des frais de déplacements

LES BÉNÉFICIAIRES :

Les membres du CROCT de Normandie en vertu du décret 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à l'organisation, aux missions, à la composition et au fonctionnement du COCT et des CROCT qui prévoit :

« La participation aux réunions du comité régional d'orientation des conditions de travail ouvre droit aux indemnités pour frais de déplacement et de séjour, au sein de la région, dans les conditions prévues par le décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. »

POUR EN SAVOIR PLUS :
Article R. 4641-17
du code du travail

LES INDEMNITÉS :

- Indemnités kilométriques pour les automobiles à compter du 1er janvier 2022 :

(arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006)

Catégorie puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 cv	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 cv et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

- Indemnités kilométriques pour les deux roues à compter du 1er janvier 2022 : (arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006)

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm3) : 0,15 €
Vélomoteur et autres véhicules à moteur : 0,12 €

- Frais de transport en commun :

Sur présentation des pièces justificatives

- Indemnité de repas : 20 € à compter du 21 septembre 2023 (arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006)

L'indemnité de repas est due dès lors que le membre du CROCT ou du CRPST a été empêché, compte tenu de l'heure à laquelle s'est terminée la réunion, de prendre son repas à son domicile ou lieu de travail habituel.

- Frais de péage d'autoroute :

Sur présentation des pièces justificatives (tickets acquittés).

- Frais de stationnement :
  Les frais liés au stationnement du véhicule ne sont pas pris en charge.

LES MODALITÉS :

La demande de remboursement de frais devra comprendre les documents suivants :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
Formulaire d'enregistrement (Annexe 1)	Pour retour complété, daté et signé accompagné : - d'un RIB ; - d'une photocopie de la carte grise ; - d'une photocopie de votre permis de conduire ; - d'une photocopie de la carte verte d'assurance du véhicule. Formulaire à fournir lors de la première demande de remboursement et à l'occasion de toute modification apportée au contenu du formulaire
Formulaire d'état de frais (Annexe 2)	Pour retour complété, daté et signé en bas à gauche Le montant sera calculé par l'administration

La demande de remboursement de frais est à adresser par voie postale ou par courriel à :
Delphine HAIRAN, Pôle Politique du Travail,
DREETS de Normandie – 3 place St Clair – BP 70034 – 14202 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX
delphine.hairan@dreets.gouv.fr

11

Coordonnées des membres CROCT & CRPST

Organismes	Représentants des organismes	CROCT Titulaires / suppléants	CRPST Titulaires / suppléants	Adresse courriel
COLLEGE DES ADMINISTRATIONS REGIONALES DE L'ETAT				
DREETS	Michèle LAILLER BEAULIEU			michele.lailler-beaulieu@dreets.gouv.fr
	Nicolas BESSOT			nicolas.bessot@dreets.gouv.fr
	David DELASALLE			david.delasalle@dreets.gouv.fr
	Coralie HAYER			coralie.hayer@dreets.gouv.fr
ARS	Nathalie LUCAS			nathalie.lucas@ars.sante.fr
DREAL	David WITT			david.witt@developpement-durable.gouv.fr
COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE D'EXPERTISE ET DE PREVENTION				
CARSAT	Arnaud ASSELIN			arnaud.asselin@carsat-normandie.fr
	ou Olivier BARBE			olivier.barbe@carsat-normandie.fr
ARACT	Bénédicte DUPRE			b.dupre@anact.fr
MSA	en attente de désignation			
OPPBTP	Emmanuel PANKAR			emmanuel.pankar@oppbtp.fr
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE SALARIES REPRESENTATIVES				
Comité Régional CGT Normandie	Gérald LECORRE	TITULAIRE	TITULAIRE	gerald.le-corre@dreets.gouv.fr
	François LEBLOND	TITULAIRE	SUPPLEANT	francoisleblond@orange.fr
	Florence LEPINE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	florence.lepine@pole-emploi.fr
	Dominique MATA	SUPPLÉANT		dominiquemata76@yahoo.fr
	VACANT	SUPPLÉANT		
	VACANT	SUPPLÉANT		
Union régionale CFDT	Maria LEFEBVRE	TITULAIRE	TITULAIRE	maria.lefebvre@normandie.cfdt.fr
	Brigitte SALINGRE	TITULAIRE		brigitte.salingre@cfdt-bn.fr
	Pierre MICHAUX	SUPPLÉANT		pierre.michaux@sce-cfdt-hn.fr
	Eric PIERRETTE	SUPPLÉANT		eric.pierrette75014@gmail.com
	Eric LEBORGNE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	eric.leborgne@renault.com
	Orlane EPIPHANE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	thierry.lebey@cadres.cfdt.fr

Union départementale des syndicats Force Ouvrière Calvados Eure Orne Seine-Maritime Manche	Olivier GAUDRON	TITULAIRE	TITULAIRE	oliv5361@gmail.com
	Thierry TIRARD	TITULAIRE	SUPPLEANT	thierry.tirard@wanadoo.fr
	Arnaud PAPILLON	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	arnaud.papillon@orano.group
	David LECOMTE	SUPPLÉANT		david.lecomte.fo@gmail.com
	VACANT	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	
	VACANT	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	
Union régionale des syndicats CFTC de Normandie	Touria JONVILLE	TITULAIRE	TITULAIRE	touria11.03.72@hotmail.fr
	Emilie DEFREVAL	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	emilie.defreval@hotmail.fr
	Céline LEROUGE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	celine.lerouge50@gmail.com
Union régionale des syndicats CFE-CGC de Normandie	Jean-Pierre PAILLETTE	TITULAIRE	TITULAIRE	jppaillette@wanadoo.fr
	Jean Denis GUELLE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	jdgguelle@outlook.fr
	Sandrine MARIVOET	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	sandrine.marivoet@gmail.com
Mouvement des Entreprises de France de Normandie	Marc PROUET	TITULAIRE	TITULAIRE	mprouet@gagneraud.fr
	Cécile LEPORCQ ROUSSEL	TITULAIRE	TITULAIRE	cecile.leporcq50@gmail.com
	Stéphane JOLY BIETIGER	TITULAIRE	TITULAIRE	stephane.joly@siemensgamesa.com
	Fabrice VARON	TITULAIRE	SUPPLEANT	fabrice.varon@jbo-industries.fr
	Julie NAVARRE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	rh2@saintandreplastique.fr
	Christian BARRAUD	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	chr.barraud@laposte.net
	Cécile GRONDIN	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	c.grondin@santraplus.fr
	Karine THOMAS	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	kthomas@istfecamp.fr
	Jean Pierre LAGUERRE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	jean-pierre.laguerre@laguerre.fr
	VACANT	SUPPLÉANT		
	VACANT	SUPPLÉANT		
	VACANT	SUPPLÉANT		
Confédération des petites et moyennes entreprises de Normandie	Didier DUFFULER	TITULAIRE	TITULAIRE	didier.duffuler@oreka-group.fr
	Thierry GUILLON	TITULAIRE		guillonthierry76@gmail.com
	Yannick LECOMTE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	ylecomte@icloud.com
	Christelle VANDRILLE	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	cvandrille@comnyima.fr
	Patrick LESAUVAGE	SUPPLÉANT		patrick.lesauvage@qcd-consulting.com
	Luc YAGO	SUPPLÉANT		relationspubliques@lyservices.fr
Union des Entreprises de Proximité – U2P de Normandie	Olivier MOREL	TITULAIRE	SUPPLEANT	olivier.morel33@wanadoo.fr
	Laure DENIS	SUPPLÉANT	SUPPLEANT	contact@msl-dauvin.com
	Roseline LEMARCHAND	SUPPLÉANT	TITULAIRE	cgadnormandie@gmail.com
				Roselinelemarchand@gmail.com
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Normandie (concertation avec la CNMCCA)	Philippe FAUCON	TITULAIRE		ph.faucon@wanadoo.fr
	Sylviane PRALUS (nouveau membre)	SUPPLÉANT		pralus.sylviane@cotesnormandes.msa.fr
	Pascaline BELLIER DE FROMONT	SUPPLÉANT		pascaline.bellierdefromont@reseaufnsea.fr

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES - PERSONNES PHYSIQUES				
Prévention, Santé et Travail	Olivier BALHAWAN IPRP			obalhawan@pst14.fr > 19 avenue Pierre Mendes France 14000 Caen
Santé BTP Normandie	Laurent BOUVIER Directeur délégué			laurent.bouvier@sante-btp.com > 7 rue Denis Papin 14840 Démouville
Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire	Ludovic TELLIER Salarié			ludo@espace.fm > ACSEA 1 impasse des Ormes 14200 HEROUVILLE ST CLAIR
CHRU de Caen	Professeur Bénédicte CLIN-GODARD Chef du service de Santé au Travail et Pathologie professionnelle			benedicte.clin14@orange.fr > Avenue de la Côte de Nacre 14033 Caen Cedex
Société de médecine et de santé au travail de Normandie	Docteur Bruno DECHAMPS			bruno.dechamps@totalenergies.com > 550 rue du Chemin Vert 14123 Ifs
CHU de Rouen	Professeur Jean-François Gehanno Service de médecine du travail et centre de ressource des maladies professionnelles et environnementales			jf.gehanno@chu-rouen.fr > 1 rue germont 76000 Rouen
PRESANSE Normandie	Didier MORISSET > Membre du Conseil d'Administration			dmorisset50@laposte.net > 107 rue Auguste Grandin 50009 SAINT LO CX
Groupement des Infirmières du Travail de Normandie	Jérôme FOLLIER > Infirmier de santé au travail			jerome.follier@orange.fr > 3 rue de la Quesnoy 76390 ELLECOURT
COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES - PERSONNES MORALES				
AGEFIPH	Guy BIERNE > Délégué régional			g-bierne@agefiph.asso.fr > Immeuble les Galées du Roi Rue Gadeau de Kerville 76107 Rouen
ELARGISSEMENT DU COMITE REGIONAL A LA FONCTION PUBLIQUE				
SGARD	Antoine BUNO			antoine.buno@normandie.gouv.fr
CGD	Isabelle CARPENTIER			isabelle.carpentier@cdg76.fr

12

Trombinoscope

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS RÉGIONALES DE L'ÉTAT

Michèle
LAILLER-BEAULIEU
DREETS Normandie

Nicolas
BESSOT
DREETS Normandie

David
DELASALLE
DREETS Normandie

Coralie
HAYER
DREETS Normandie

Nathalie
LUCAS
ARS

David
WITT
DREAL Normandie

COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE D'EXPERTISE ET DE PREVENTION

Arnaud
ASSELIN
Carsat Normandie

ou

Olivier
BARBE
Carsat Normandie

Bénédicte
DUPRE
Aract Normandie

MSA

Emmanuel
PANKAR
OPPBTP

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE SALARIÉS REPRÉSENTATIVES

CGT

Gerald
LECORRE

Florence
LEPINE

Dominique
MATA

François
LEBLOND

CFDT

Brigitte
SALINGRE

Maria
LEFEBVRE

Eric
LEBORGNE

Orlane
EPIPHANE

Eric
PIERRETTE

Pierre
MICHAUX

FO

Olivier
GAUDRON

Thierry
TIRARD

Arnaud
PAPILLON

David
LECOMTE

CFTC

Emilie
DEFREVAL

Touria
JONVILLE

Céline
LEROUGE

CFE-CGC

Jean-Pierre
PAILLETTE

Jean-Denis
GUELLE

Sandrine
MARIVOLET

MEDEF

Julie
NAVARRE

Jean-Pierre
LAGUERRE

Marc
PROUET

Christian
BARRAUD

Karine
THOMAS

Fabrice
VERON

Céline
GRONDIN

Cécile
LEPORCQ ROUSSEL

Stéphane
JOLY BIETEGER

CPME

Didier
DUFFULER

Patrick
LESAUVAGE

Thierry
GUILLON

Christelle
VANDRILLE

Luc
YAGO

Yannick
LECOMTE

U2P

Roselyne
LEMARCHAND

Olivier
MOREL

Laure
DENIS

FRSEA

Pascaline
BELLIER DE
FROMONT

Sylviane
PRALUS

Philippe
FAUCON

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES - PERSONNES PHYSIQUES

Bruno
DESCHAMPS
Société de médecine et de santé au travail de Normandie

Jérôme
FOLLIER
Groupement des infirmières du travail de Normandie

Olivier
BALHAWAN
Prévention santé travail

Didier
MORISSET
Presanse Normandie

Laurent
BOUVIER
Santé BTP Normandie

Ludovic
TELLIER
Union des employeurs de l'ESS

Pr Bénédicte
CLIN GODARD
CHRU de Caen

Pr Jean-François
GEHANNO
CHU De Rouen

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES PERSONNES MORALES

Elsa
CRAMPON
AGEFIPH

ELARGISSEMENT DU COMITE REGIONAL A LA FONCTION PUBLIQUE

Antoine
BRUNO
SGAR

Isabelle
CARPENTIER
CDG

13

Bibliographie santé au travail

PUBLICATIONS

CANETTO, Pierre. **Amélioration de la performance par la prévention : retour d'expérience. Une démarche pour les entreprises**. INRS, 04/2023, 52 pages.
URL : https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=PV%2021

DELAUNAY, Marie, MANDINAUD, Vincent. **Diagnostic territorial partagé en santé au travail.** Editions de l'Anact, 2020, 60 pages.
URL : https://www.anact.fr/diagnostic-territorial-partage-en-sante-au-travail

Dialogue social, levier de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Action régionale d'appui aux associations du secteur sanitaire, social et médico-social. Aract Auvergne - Rhône-Alpes, 06/2023, 26 pages.
URL : https://auvergnerhonealpes.aract.fr/parution-letude-dialogue-social-levier-lamelioration-qualite-vie-travail

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS. **Tableaux de synthèse des statistiques nationales de la sinistralité 2021 de la branche AT-MP du régime général accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle.** L'Assurance maladie,12/2022, 12 pages.
URL : https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2021_synthese-sinistralite-pour-chaque-ctn_0.pdf

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL. **Conditions de travail en 2021. Bilan et rapports, 2022**. Ministère du travail, du plein emploi, de l'insertion, 342 pages.
URL : Rapport : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/les-conditions-de-travail-en-2021-edition-2022.pdf
Synthèse : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/bilan-des-conditions-de-travail-en-2021-synthese.pdf

Droit d'accès aux documents relatifs à la santé sécurité dans l'entreprise. Pour l'inspection du travail, l'OPPBTP et les services de prévention des Carsat/Cramif/CGSS. INRS, 04/2022, 31 pages.
URL : https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TJ%2028

FANTONI-QUINTON, Sophie. **Le document unique d'évaluation des risques professionnels et de prévention après la loi du 2 août 2021 : enjeux de traçabilité et de prévention ou de réparation ?**. Archives des maladies professionnelles et de l'environnement, vol. 83, n° 5, 10/2022, p. 523-525.
URL : https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1775878522001230

Evaluation des risques et DUERP. **Les 9 principes de prévention.** MSA, 09/2022, 3 pages.
https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2023/01/9-principes-et-DUERP-1.pdf

De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail. INRS, 2015, 12 pages.
URL : https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20936

Guide PREV'UP. Prévenir l'usure professionnelle. Guide pour le diagnostic. Aract Auvergne - Rhône-Alpes , 12/2018, 62 pages.
URL : https://auvergnerhonealpes.aract.fr/sites/default/files/upload/ressources/prevup-pap3web_0.pdf

HAVET, Nathalie, PENOT, Alexis, PLANTIER, Morgane. **Disparités d'exposition aux facteurs de pénibilité en milieu professionnel et inégalités sociales de santé.** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, 08/2022, 202 pages.
URL :
La synthèse : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/disparites-dexposition-aux-facteurs-de-penibilite-en-milieu-professionnel-et-inegalites
Le rapport : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/a21274bc2c47be295a91c630ce263518/Dares_Documents_%C3%A9tudes_DISPARITES_EXPOSITION_PENIBILITE.pdf

INAN, Ceren. **Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ?** Dares analyses, n° 53, 0/2022, 4 pages..
URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-sont-les-salaries-les-plus-touches-par-les-accidents-du-travail-en-2019

JUTRAS, François, RAHOU, Nadia, et al.. **10 questions sur... La conduite de la négociation collective.** Editions de l'Anact, 11/2022, 28 pages.
URL : https://www.anact.fr/10-questions-sur-la-conduite-de-la-negociation-collective

LEGRAND, Emilie, DARBUS, Fanny. S**anté et travail dans les TPE : le travail avant tout ? L'exemple du bâtiment, de la coiffure et de la restauration.** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, 08/2022, 150 pages.
URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/sante-et-travail-dans-les-tpe-le-travail-avant-tout

Maintenir dans l'emploi un collaborateur handicapé. Anticipez, agissez, préservez. AGEFIPH, 10/2018, 24 pages (collection Les cahiers de l'Agefiph, n° 3).
URL : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-03/Agefiph_cahierMaintenir.pdf

MALFETTES, Loïc. **La négociation sur la santé et la sécurité au travail. La négociation sur la santé et la sécurité au travail.** DREETS Grand Est ; Université de Lorraine - Institut François Geny, 02/2022, 37 pages (collection Guide de la négociation, n° 4).
URL : https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/guide_04_sante_travail_web_.pdf

MAUROUX, Amélie, COUTROT, Thomas, INAN, Ceren, MEMMI, Sarah, ROSANKIS, Élodie, BEQUE, Marilyne, RAFFIN, Charles, LHOMMEAU, Bertrand. **Chiffres-clés sur les conditions de travail et la santé au travail.** Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques , 08/2021, 40 pages.
URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/bd5db852ae719a89f36f7a92a17fa7e8/Synth%C3%A8se%20Stat%27%20n%C2%B037%20-%20Chiffres%20cl%C3%A9s_%20CT_sant%C3%A9.pdf

Les politiques publiques de prévention en santé au travail dans les entreprises. Cour des comptes, 12/2022, 106 pages.
URL : https://www.ccomptes.fr/fr/documents/62810

Question prévention. DREETS Auvergne – Rhône-Alpes, 07/2023.
URL : https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Question-prevention

Référentiel qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Editions de l'Anact, 07/2023, 10 pages.
URL : https://www.anact.fr/referentiel-qualite-de-vie-et-des-conditions-de-travail

Réseau Anact-Aract, Ministère du travail. **Agir sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein du CSE. Quelles actions des employeurs et des membres de la délégation du personnel dans les entreprises de 11 à 49 salariés ?**. Editions de l'Anact, 02/2019.
URL : https://www.calameo.com/read/00008815522c72a71be2a?authid=

Suivi de l'état de santé au travail. Les principaux changements de la réforme 2021-2022. MSA, 06/2023, 8 pages.
URL : https://ssa.msa.fr/document/suivi-de-letat-de-sante-au-travail/

VALLADEAU, A.-S. (coord.). **Evaluation des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI.** INRS, 01/2023, 36 pages.
URL : https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20840

WURTZ, Emmanuelle, LANOUZIERE, Hervé, STRUILLOU, Yves. **La santé au travail. Droit et pratique.** Economica, 2023, 592 pages.
URL : https://www.economica.fr/la-sante-au-travail-droit-et-pratique-c2x39921364

SITES DES ACTEURS RÉGIONAUX

AGEFIPH
https://www.agefiph.fr/

Aract Normandie
https://normandie.aract.fr/

ARS Normandie
https://www.normandie.ars.sante.fr/

Assurance Maladie - Risques professionnels
https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/etudes-publications/assurance-maladie-risques-professionnels

CARSAT Normandie
Prévenir vos risques professionnels
https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels.html

CDG
https://www.cdg76.fr/

DREETS Normandie :
https://normandie.dreets.gouv.fr/

INRS
Evaluation des risques professionnels (dossier)
https://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html
Risques
https://www.inrs.fr/risques.html

OPPBTP
PréventionBTP
https://www.preventionbtp.fr/
> Sur les chantiers
> Dans l'entreprise

Ministère du travail
Prévention des risques pour la santé au travail
https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/
Le rôle des acteurs de la santé au travail face aux risques professionnels
https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/stop-aux-accidents-du-travail-graves-et-mortels/article/le-role-des-acteurs-de-la-sante-au-travail-face-aux-risques-professionnels
Santé au travail
https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/

MSA
Santé-sécurité au travail
https://www.msa.fr/lfp/sst
Site Santé Sécurité au travail en agriculture
https://ssa.msa.fr/

Santé publique France
https://www.santepubliquefrance.fr/

Service public - Site officiel de l'administration française
Pénibilité : évolution du compte professionnel de prévention et création du Fonds dans la prévention de l'usure professionnelle
https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A16723
Santé et sécurité au travail : obligations de l'employeur
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210
Santé et sécurité au travail : obligations du salarié
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35101

SGAR
https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Secretariat-general-pour-les-affaires-regionales-SGAR

Présanse Normandie
http://www.presanse-normandie.org/

14

Annexes

ANNEXE 1 :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CRPST :

Document à télécharger : https://ecu.collab.social.gouv.fr/dir/DREETSNORM/CRPST/Documents%20partages/DOCUMENTS%20UTILES/Re%CC%80glement%20inte%CC%81rieur%20CRPST%20adopte%CC%81.pdf

ANNEXE 2 :

ARRÊTÉ PREFECTORAL DE DÉSIGNATION DU CROCT ET DU CRPST DE NORMANDIE

Document à télécharger : https://normandie.dreets.gouv.fr/sites/normandie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_modificatif_25_04_2023_composition_croct_raa.pdf

ANNEXE 3 :

CARTE DES SPSTI DE NORMANDIE